

DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 14 JANVIER 2026

Soutien des entreprises au projet

Le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes et la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que les MEDEF Ain, Lyon-Rhône et Isère et les CCI Ain, Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et Nord Isère, expriment un avis favorable sur le projet de nouvelle liaison Crémieu-Lyon par Meyzieu, proposé par la Région.

Il s'agit d'une infrastructure structurante répondant aux enjeux de mobilité, d'attractivité économique, de transition environnementale et de cohésion territoriale d'un large territoire incluant notamment :

- une part importante du Nord Isère : Crémieu, Dizimieu, Janneyrias, Tignieu-Jameyzieu, Charvieu-Chavagneux, Pont-de-Chéruy, Chavanoz, Chozeau...,
- de nombreuses communes de l'Est lyonnais : Meyzieu, Pusignan, Jonage, Décines-Charpieu, Vaulx-en-Velin...
- le Sud-Ouest de l'Ain : Loyettes, Saint-Jean-de-Niost, Niévroz, Balan, les zones en lien avec le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain.

Ce territoire concentre un tissu industriel et logistique dense, des zones d'activités majeures, d'importants déplacements domicile-travail et les entreprises de ce secteur expriment des besoins croissants en matière de recrutement et de recherche de compétences.

Le MEDEF et les CCI formulent toutefois plusieurs conditions pour la pleine réussite de ce projet, notamment en matière d'intermodalité, de dessertes des zones d'emploi, de dimensionnement des pôles multimodaux et d'anticipation des besoins en compétences, pour la construction, comme pour l'exploitation future de la ligne.



Le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes est le premier réseau régional au service de l'entreprise et de l'esprit d'entreprendre. Grâce à son réseau composé de 11 MEDEF territoriaux et de 26 branches professionnelles, il accompagne, représente et forme les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, dans leur(s) transformation(s) au service d'une croissance responsable.

Dirigées par des chefs d'entreprise élus, les 13 Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT) et la Chambre régionale (CCIR) d'Auvergne-Rhône-Alpes sont un réseau d'établissements publics de proximité au service des entreprises et du développement économique des territoires.

Ce cahier d'acteur a été rédigé en concertation étroite avec les MEDEF Ain, Lyon-Rhône, Isère et les CCI Ain, Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et Nord Isère.

MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes
60 avenue Jean Mermoz
69008 Lyon
T +33 04 78 77 06 60
<https://medef-aura.fr/fr/>

CCIR Auvergne-Rhône-Alpes
32, quai Perrache – CS 100015
69286 Lyon Cedex 02
T +33 04 72 11 43 43
www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr



1. Une réponse attendue aux difficultés de mobilité domicile-travail

La saturation des axes routiers du Nord Isère, de l'Est lyonnais et du Sud-Ouest de l'Ain rend les trajets domicile-travail de plus en plus complexes pour les salariés et les entreprises.

Le tramway Crémieu–Lyon apportera une alternative fiable, rapide et régulière, capable de soutenir le report modal et d'améliorer la ponctualité des déplacements professionnels.

Il améliorera l'accès à des pôles économiques majeurs comme Meyzieu ZI, Pusignan, Décines, Vaulx-en-Velin La Soie et Lyon Part-Dieu.

2. Un projet structurant pour l'attractivité du territoire

Les entreprises, dans de nombreux secteurs d'activité, rencontrent des difficultés croissantes de recrutement.

L'absence de solution de mobilité efficace freine :

- l'attractivité des postes,
- la fidélisation des salariés,
- l'accès à un vivier élargi de compétences.

Le projet contribuera à lever ces freins et à renforcer l'attractivité des communes concernées, notamment Crémieu, Tignieu, Charvieu-Chavagneux, Janneyrias, Pusignan, Chozeau et Meyzieu.

3. Un enjeu majeur pour l'attractivité des talents et le développement des compétences

Point essentiel à souligner tant d'un point vue économique que social, le tramway améliorera l'accès des salariés, apprentis et personnes en reconversion aux centres de formation, campus, CFA, PME et zones industrielles et logistiques du territoire. Il facilitera en particulier :

- l'élargissement des viviers de recrutement,
- l'accès à la formation professionnelle,
- la réduction des barrières territoriales et sociales à l'emploi,
- la mobilité des jeunes, publics prioritaires en alternance.

4. Un projet participant à la transition écologique

La mise en place d'un tramway décarboné et d'un itinéraire cyclable continu répond directement aux objectifs régionaux :

- de report modal et de réduction de l'usage de la voiture individuelle,
- d'amélioration du cadre de vie,
- de contribution à la stratégie "Mobilités positives – Cap sur 2035".

L'itinéraire cyclable Crémieu–Meyzieu, en continuité avec la Voie Lyonnaise n°10, permettra un véritable développement des mobilités actives, aidées notamment par les Plans de Mobilité Employeur.



5. Les conditions de réussite identifiées par les acteurs économiques locaux

Si les entreprises du territoire et leurs représentants soutiennent sans réserve le projet de tramway Crémieu-Meyzieu-Lyon et l'itinéraire cycliste qui lui est associé, elles observent que cette réalisation, pour être pleinement efficace, doit s'accompagner d'un certain nombre de mesures et d'investissements complémentaires. Sont notamment identifiés comme « conditions de la réussite » les éléments suivants :

5.1. Des pôles multimodaux correctement dimensionnés

La capacité des parkings-relais, des stationnements vélos et des aménagements piétons devra être adaptée à un territoire en croissance démographique forte.

5.2. Une articulation indispensable avec les réseaux de bus et de cars

La coordination avec les lignes interurbaines doit permettre une desserte efficace du Sud-Ouest de l'Ain et du Nord-Isère, y compris pour les horaires décalés des industries (2×8, 3×8).

5.3. La création souhaitée d'un Comité “Mobilités & Entreprises”

Ce Comité, associant l'ensemble des acteurs et notamment les acteurs économiques concernés, devrait être mis en place rapidement, dès le lancement effectif du projet et être maintenu dans la durée afin notamment :

- d'anticiper et limiter les impacts du chantier,
- d'ajuster dans le temps les modalités du service et notamment les horaires pour coller aux besoins des salariés et des entreprises,
- d'aider à dynamiser le report modal au sein des entreprises,
- d'impulser des mesures propres à accompagner les déplacements des salariés.

5.4. Une prise en compte des zones d'emploi périphériques

Certaines communes non directement desservies par le futur tramway (Loyettes, Niévroz, Balan, Saint-Jean-de-Niost, Chozeau) dépendent fortement de l'axe Crémieu–Meyzieu pour les mobilités pendulaires. Bien que la création de pôles multimodaux et le renforcement des liaisons de bus et de cars constituent des avancées positives, la nouvelle ligne ne pourra, à elle seule, absorber l'ensemble des flux de circulation aujourd'hui constatés sur l'autoroute et les axes routiers du Sud-Ouest de l'Ain, notamment en lien avec la zone d'emplois de la Plaine de l'Ain.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement économique du territoire, ces flux pourraient s'intensifier à moyen terme. Le projet devra donc intégrer pleinement ces réalités dans ses solutions de rabattement, afin de limiter les risques de congestion persistants et de garantir une desserte efficace des zones d'emploi périphériques.

Dans une logique de connexion intermodale, les entreprises du secteur de la Plaine de l'Ain observent que la saturation routière du pont de Loyettes risque d'être un obstacle pour accéder aux futurs services du tramway, ce qui renvoie à la problématique de construction d'un nouveau pont sur le Rhône dans cette zone.



5.5. Une tarification adaptée

Il faudra que les services offerts par le tramway soient proposés à un prix attractif, avec des formules d'abonnement adaptés aux besoins spécifiques des salariés.

Pour renforcer l'attractivité du service, dans une logique de billettique unique, il conviendra de développer au maximum des formules permettant d'associer ces abonnements à d'autres abonnements à des services de mobilité (transport ferroviaire, transport en commun urbain, location de vélos...).

6. Un enjeu stratégique de compétences pour la construction et la maintenance de la liaison

La construction de l'infrastructure (17 km, lignes électriques, ouvrages, aménagements cyclables, stations) mobilisera des filières déjà en tension :

- génie civil,
- travaux publics,
- infrastructures ferroviaires,
- électricité et systèmes,
- signalisation,
- maintenance tramway.

Le MEDEF et les Chambres consulaires soulignent l'importance :

- d'anticiper ces besoins,
- de mobiliser les branches professionnelles,
- de renforcer l'apprentissage,
- de soutenir les parcours de reconversion,
- de favoriser l'emploi local.

Les organisations patronales se tiennent prêtes à contribuer à un **plan de compétences dédié au chantier**, en lien avec la Région et les entreprises titulaires des marchés.

Les CCI sont également prêtes à mobiliser leurs outils de formation et leur plate-forme d'accompagnement des entreprises « **CCI Business** » pour faciliter l'accès des TPE-PME locales et régionales aux marchés du futur chantier.

Conclusion

Le MEDEF et la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, avec les MEDEF Ain, Lyon-Rhône et Isère et les CCI Ain, Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et Nord Isère, expriment un avis favorable sur le projet, convaincus de ses bénéfices pour la mobilité, la compétitivité, le recrutement, l'attractivité du territoire et la transition environnementale.

Ils souhaitent insister tout particulièrement sur la nécessité d'une concertation continue avec les entreprises, afin de garantir, dans le temps, une infrastructure et un service efficaces, adaptés aux modes de vie des salariés et à la dynamique économique du territoire.